

Lou papafard moutassin

Numéro 69 17^oannée Octobre 2018



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

LE MOT DU MAIRE

Taxe Foncière

- SOMMAIRE P.1
- LE MOT DU MAIRE P.1
- ÉTAT CIVIL P.2
- INFORMATIONS MUNICIPALES P.2
- INFORMATIONS DIVERSES P.3
- LA RUBRIQUE DE L'ECOLE P.4
- LES ASSOCIATIONS P.5-6-7
- COLLECTIF ANTI LINKY P.7
- CABINET MEDICAL P.8

Vous avez reçu votre Taxe Foncière pour l'année 2018 et certains taux ont augmenté.

Nouvel impôt : La Taxe GEMAPI

L'Etat nous a délégué l'entretien des cours d'eau, qu'il gérait jusqu'à présent. Il n'a jamais rien fait et aujourd'hui on nous impose des travaux.

A partir du 1er janvier 2019, le Maire devient responsable en cas d'inondation.

Taxe des Ordures Ménagères

Une augmentation de 1,27 %, due en partie à l'entrée à CoteLub des communes de Cucuron et Cadenet ainsi qu'à des frais de fonctionnement de la déchetterie.

Taxe du Conseil Départemental

Hausse de + 5,56 %

Taxe Communauté de Commune

Elle passe de 0,40 à 0,432 % ce qui représente en valeur pour le contribuable qui payait 9 euros en 2017 un montant de 10 euros en 2018

Taxe communale

Le Conseil Municipal n'a pas augmenté le taux qui reste à 15 % malgré les dotations de l'Etat qui baissent toutes les années.

Cérémonie du 11 novembre

Le dimanche 11 novembre, à 11 heures, les citoyens sont invités à accompagner les membres du conseil municipal qui se rendront au monument aux morts pour déposer une gerbe et se recueillir.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert par la municipalité.



PROCHAIN NUMÉRO

Le prochain numéro paraîtra en janvier 2019. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 décembre 2018. MERCI

ETAT CIVIL

Naissances :

- Lucas Frédéric LLORENS le 6 juillet 2018
- Lenzo Jean-Philippe Lionel MARANDO le 21 juillet 2018

Baptême Républicain :

- Charline Marité Bernadette GOUIRAND le 8 septembre 2018

Mariages :

- Laurent Stéphane COLOMBO et Angélique Jeannine Monique MIONI le 7 juillet 2018
- Guillaume MAURIN et Manon Shony Sandra LAURENS le 8 septembre 2018
- Hugo Paul Jacques LEROY et Emmanuelle Audrey Solène CAVRET le 8 septembre 2018

Décès :

- Bertrand René FAURE de LARIVIÈRE le 29 avril 2018 âgé de 81 ans
- François Paul BRICHLER le 29 juin 2018 âgé de 76 ans
- Claude Michelle Pierrette PRUNIÈRES épouse MÉTRAL le 30 juin 2018 âgée de 85 ans
- Monique Nicole DURAND épouse GIRARD le 25 août 2018 âgée de 76 ans
- Lucienne Georgette Marie DI MEGLIO épouse VINDIGNI le 22 septembre 2018 âgée de 82 ans

INFORMATIONS MUNICIPALES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

⇒ Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général = 338 053.28 €
- Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés = 361 000.00 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante = 90 000.00 €
- Chapitre 66 - Charges financières = 10 000.00 €
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles = 5 000.00 €
- TOTAL des dépenses de fonctionnement = 804 053.28 €**

⇒ Recettes de fonctionnement :

- Compte 002 - résultat reporté = 804 053.28 €
- TOTAL des recettes de fonctionnement = 804 053.28 €**

⇒ Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 - immobilisations incorporelles = 10 000.00 €
- Chapitre 21 - immobilisations incorporelles = 90 684.14 €
- Opération acquisition matériel informatique (cpt 2183) = 10 000.00 €
- Opération Travaux de voirie (cpt 2151) = 50 000.00 €
- Opération Création local culturel -
 - Cpt 2135 = 20 000.00 €
 - Cpt 2184 = 10 000.00 €
 - Cpt 2188 = 10 000.00 €
- Opération Rénovation des bâtiments communaux (cpt 2135) = 10 000.00 €
- Opération Aménagement scolaire (cpt 2184) = 10 000.00 €
- Opération travaux accessibilité - Cpt 2135 = 20 000.00 €
 - Cpt 2184 = 10 000.00 €
- Opération Aménagement place des cerisiers (cpt 2152) = 20 000.00 €
- Opération Acquisition de terrain -
 - Cpt 2111 = 50 000.00 €
 - Cpt 2128 = 30 000.00 €
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales = 5 000.00 €
- Restes à réaliser N-1 = 439 830.15 €
- TOTAL des dépenses d'investissement = 795 514.29 €**

⇒ Recettes d'investissement :

- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales = 5 000.00 €
- Reste à réaliser N-1 = 6 375.00 €
- Solde d'exécution positif reporté - Cpt 001 = 784 139.29 €
- TOTAL des recettes d'investissement = 795 514.29 €.**

INFORMATIONS DIVERSES

Crèches COTELUB

Comment pré-inscrire votre enfant en crèche ?
C'est simple !

Rendez-vous sur www.cotelub.fr Cliquez sur **Bien-Vivre**

Dans le menu déroulant, cliquez sur :

Pré-inscription en crèche

Un seul formulaire suffit.

Si toutefois vous n'avez pas internet, vous pouvez joindre l'accueil de COTELUB au 04.90.07.48.12

Les places dans nos crèches intercommunales à gestion associative sont uniquement réservées aux enfants dont les familles résident sur le territoire de COTELUB :

- Ansouis - La Bastide des Jourdans - La Bastidonne
 - Beaumont de Pertuis - Cabrières d'Aigues - Cadenet
 - Cucuron - Grambois - Mirabeau - La Motte d'Aigues
 - Peypin d'Aigues - Sannes - St Martin de la Brasque
 - La Tour d'Aigues - Villelaure - Vitrolles en Luberon
- Cette pré-inscription vaut pour les 6 crèches du Territoire, sur les communes de La Bastide des Jourdans, Cadenet, Cucuron, Mirabeau, La Tour d'Aigues et Villelaure.
Aucune inscription en cours d'année n'est possible.

Les modalités générales :

- 1er trimestre de l'année civile, contact des familles de la liste d'attente pour savoir si elles veulent toujours la place.
- 2nd trimestre, attribution des places et rdv avec les directrices de crèche pour la finalisation de l'inscription.

Listes Electorales pour les Elections de 2019 des Membres de la Chambre d'Agriculture

Les électeurs votant à titre individuel lors des élections à la chambre d'agriculture dont la clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2019 sont invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales provisoires, établies à l'occasion de ce scrutin, à partir du 1er octobre 2018 et avant le 16 octobre 2018.

Toute personne qui s'estime être indûment omise peut demander son inscription sur la liste électorale avant le 16 octobre 2018, par lettre recommandée avec demande d'ac-cusé de réception, à :

Monsieur le Président de la commission d'établissement des listes électorales

Préfecture de Vaucluse

DCL - Bureau de la réglementation, des titres et des élec-tions

84905 AVIGNON CEDEX 09

De même, tout électeur inscrit peut demander l'inscription d'une personne omise.

Ces réclamations peuvent être réalisées sur papier libre ou au moyen de l'imprimé « Demande de modification de la liste électorale provisoire » mis en ligne sur :

www.vaucluse.gouv.fr Rubrique : Elections - Elections des membres à la chambre d'agriculture de Vaucluse 2019.

Peste Porcine Africaine

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française. La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. Déclarer vos animaux : Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux. La déclaration est obligatoire dès 1 seul porc ou sanglier en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1er novembre 2018. La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Etablissement départemental de l'élevage).
2. Respecter des mesures sanitaires : Conformément à la réglementation en vigueur :

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou de sanglier venant d'un pays infecté sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes :

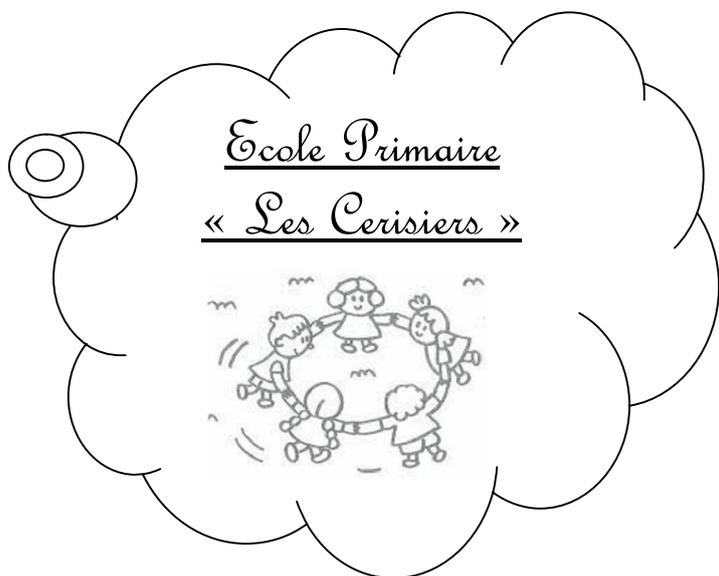
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.

3. Contactez votre vétérinaire si vous suspectez la maladie

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeur sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale : Contactez votre vétérinaire au plus vite.

La rentrée 2018-2019 à l'École Primaire

La classe de PS-MS de Mme Salerno



La classe de MS-GS-CP de Mme Minier

La classe de CP-CE1 de Mme Palthier



La classe de CE2-CM1 de Mme Lugand

La classe de CM1-CM2 de Mme Fiorito



LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

CONVIVIALITÉ ET CULTURE À LA MOTTE « ENTRE BONDE ET MIRAIL »

Bonjour à tous,

Avec la rentrée, la plupart de nos activités reprennent ; cependant, le déménagement d'une de nos bénévoles fait que nous n'avons plus de cours de musique ou de conversation espagnole ; si vous connaissez quelqu'un - ou si vous même êtes susceptible d'assurer le remplacement - nous serions ravis de vous accueillir ; il en est de même si vous disposez de talents artistiques, manuels ou de connaissances techniques susceptibles d'intéresser nos adhérents ; ainsi, dès le second trimestre, nous aurons un atelier de peinture sur verre ou sur porcelaine.

Des visites culturelles sont également organisées suivant les expositions et manifestations.

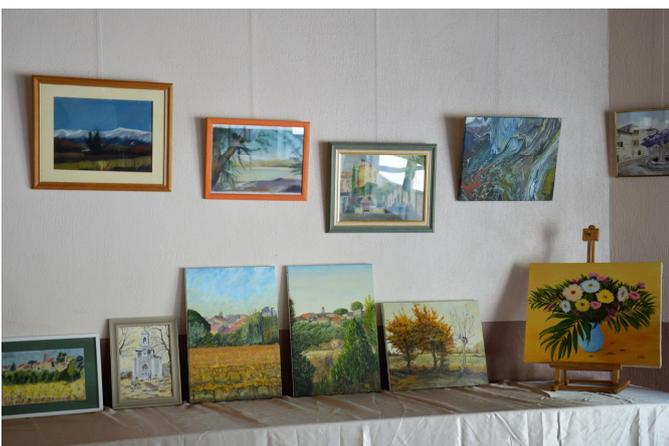
Vous pourriez aussi avoir envie de discuter littérature, musique ou philosophie autour d'un café à notre association ; nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour organiser un club .

Par ailleurs, voici le tableau de nos activités :

Informatique- Internet (initiation et perfectionnement) le Lundi de 14 h à 15 h 30 avec Claudine Bideau et Annie Brosse
 Modelage le Mardi de 14 h à 17 h avec Anne-Marie et Bernard Bataille et Claudine Bideau
 Atelier boutis, couture, tricot... le Jeudi de 14 h à 17 h avec Annick Vassal
 Dessin et peinture les 1er et 3ème jeudi de chaque mois de 14 h 17 h avec Magali Barbier
 Club des baladeurs 1 à 2 samedis par mois (parfois le dimanche) Départ à 8 h 30 place de la mairie ; co-voiturage avec Claudine Bideau ; à contacte pour le planning : 04 90 07 75 82
 Français pour étrangers le lundi de 10 h à 12 h avec Francisca Craen
 Promenades à pied autour du village le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 avec Mireille Dumond
 Jeux de société le lundi à 14 h avec Mireille Dumond
 Généalogie à la demande et sur rendez-vous avec Claudine Bideau

Pour tout renseignement : claudine.bideau@orange.fr ou 04 90 07 75 82

Au plaisir de vous voir bientôt !



AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque de l'école de la Motte d'Aigues / Association des parents d'élèves organise cette année une vente de sapins de Noël au profit des enfants de l'école de la Motte d'Aigues afin de financer les sorties et voyages scolaires.

Cette vente est ouverte à tous, les réservations se feront à partir du 1^{er} novembre jusqu'au 18 novembre 2018.

Les bulletins d'inscription sont à retirer à la Mairie de la Motte d'Aigues, dans les commerces du village, par mail à l'adresse suivante : amicalelaïque.lamotte@gmail.com

Les sapins sont des sapins NORDMANN 4 tailles différentes de 1 m à 2.5 m. Ils seront à retirer le 6 et 8 décembre 2018.

Nous comptons sur le maximum de participants en faveur des enfants de l'école de la Motte d'Aigues.

En vous remerciant par avance,

Restant à votre disposition, Cordialement,

Virginie BURLLOT, Présidente,

LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE (SUITE)

LES AMIS DU TEMPLE MOTTASSIN



Notre Association a renoué le **samedi 4 août 2018** avec une tradition abandonnée depuis peu : « le repas des voisins ». Cette manifestation s'adressait aux membres d'ATM et aux riverains du quartier du temple désirant se joindre à nous.

En début de soirée à 18h une animation musicale fort appréciée a été proposée par des musiciens Mottassins amateurs et semi-pro.

En préambule, le Président a tenu à dédier cette soirée à la mémoire de 2 habitants du quartier disparus récemment et dont le souvenir perdure tant ils ont marqué cet endroit. Il s'agit de Jean Mathiot et Albert Dauphin dont le savoir, sagesse, gentillesse et bienveillance nous manquent terriblement.

Le Président a aussi souligné le caractère particulier de cette soirée car il y a 229 ans, un 4 août 1789 l'Assemblée nationale constituante votait l'abolition des privilèges et faisait de

chacun d'entre nous des citoyens égaux devant la loi sans distinction de naissance, de pouvoir ou de fortune, à méditer !!!

Ensuite, nous avons fait place à la musique. Des oeuvres très diverses ont été interprétées, du piano à quatre mains, de l'accordéon, de la guitare classique, un trio violon-piano-accordéon, du Piazzolla au piano, des chants espagnols et napolitains, des chants argentins, des chansons des Beatles, de la musique brésilienne et enfin un duo karaoké humoristique (paroles Lucien Gardiol) qui a réjoui le public.

C'est dans la bonne humeur que les participants ont pris ensuite l'apéro offert par l'Association.

Chacun s'est ensuite installé sur la place du temple pour prendre le traditionnel pique-nique où les participants ont partagé les plats confectionnés. La soirée s'est prolongée assez tard sous la lumière colorée de la guirlande mise en place entre les arbres par notre Association. Il faut dire que la météo était avec nous et la place du temple vidée de ses voitures avait un charme fou.

En résumé une soirée très réussie à renouveler l'an que vèn. Nous avons eu à déplorer cet été le départ de François Bri-chler adhérent de la première heure. Nous transmettons toutes nos condoléances à son épouse et à sa famille.

Notre prochaine manifestation sera un concert lyrique qui aura lieu le **dimanche 25 novembre à 16h30**. Nous aurons le plaisir d'accueillir le baryton Dominique Denis et la soprano Jennifer Outre avec au piano Magali Guarino. Au programme, opéra français et oeuvres de Verdi. Des extraits musicaux sont disponibles sur YouTube. Nous vous attendons nombreux.



COMITE DES FETES

Le comité des fêtes souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les enfants de La Motte.

Voici pour cette fin d'année les dernières activités prévues :

- Le traditionnel repas dansant de la fin des vendanges le samedi 20 octobre à partir de 19 h à la salle des fêtes avec une animation musicale prévue pour la soirée.
- Après-midi Halloween le mercredi 31 octobre à partir de 16h avec défilé des enfants déguisés dans le village (goûter et maquillage)
- Le dimanche 2 décembre à partir de 15h le loto de Noël à la salle des fêtes
- Le dimanche 9 décembre le marché de Noël organisé à la salle des fêtes avec promenade en calèche offerte avec présence du Père Noël et nombreux artisans.

Et pour finir le réveillon de la Saint-Sylvestre informations à venir très prochainement.

Nous sommes également toujours à la recherche de bénévoles donc si le cœur vous en dit n'hésitez à vous joindre à nous !

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire - Sport & Plaisir



Nous vous informons que les différentes activités proposées par l'A.G.V. St Martin - La Motte ont repris le lundi 10 septembre dernier, animées par Nathalie Besse, Nadine Pino et Lucas Cerv.

- **Lundi** : 10 h à 11 h en extérieur ACTI'MARCHE - 17h15 à 18 h 15 salle polyvalente La Motte GYM ENFANTS
- **Mardi** : 16 h à 17 h salle polyvalente La Motte GYM DOUCE
- **Mercredi** : 9 h 45 à 11 h en extérieur GYM PLEIN AIR
- **Jedi** : 9 h à 11 h en extérieur MARCHE PLAISIR ou 14 h à 16 h & BIEN ETRE - 18 h 45 à 20 h salle polyvalente La Motte ATELIER QIGONG
- **Vendredi** : 15 h à 16 h foyer rural St Martin STRETCHING

Dirigeants : Josette Mathiot, Présidente - Robert ABERLENC, Trésorier - Claude SABART, Trésorier Adjoint - Jean-paul RAGOT, Secrétaire.

Tél : 04.90.77.72.25 - 06.11.54.47.43 - 06.37.78.10.55

Mail : josette.mathiot84@orange.fr - r.aberlenc@orange.fr - jean-paul.ragot@orange.fr

COLLECTIF ANTI-LINKY SUD LUBERON

Collectif anti-linky Sud Luberon
(calisclub@laposte.net - 06.31.61.82.89)

Si vous souhaitez refuser le compteur Linky :

- Envoi du courrier en AR à ENEDIS national - Envoi du courrier en AR à ENEDIS local

Envoi des copies de ces courriers à votre mairie avec un courrier d'accompagnement type :

« A l'attention de Madame, Monsieur le Maire et Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Veuillez trouver ci-joint copies des courriers envoyés à ENEDIS signifiant mon refus du remplacement de mon compteur électrique par un compteur communiquant Linky. Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'assurance de ma sincère considération. Date, Nom, Prénom, Signature »

Si votre compteur est dans votre logement, ou dans votre jardin bien fermé, la loi vous protège (propriété privée)

Si le compteur d'électricité est **dans votre logement**, c'est gagné : la Loi vous protège, rien ni personne ne peut vous obliger à laisser entrer les installateurs de **Linky**, **y compris si vous êtes simplement locataire** : **même votre propriétaire ne peut vous y contraindre**.

Vous avez le droit de refuser le compteur Linky.

Pour plus de renseignements contactez le collectif.

NB de M Le Maire : Le Tribunal Administratif a rejeté toutes les requêtes des communes ayant délibéré pour interdire la pose des compteurs Linky.

Pour un complément d'information, lisez aussi :

<https://www.quechoisir.org/actualite-compteur-linky-peut-on-le-refuser-n10779/>

Acupuncture,

Moxibustion, Réflexologie, Phytothérapie, Nutrition,
Lifting énergétique, Relaxation, Massages chinois,
Qi Qong, Tuina (ostéopathie chinoise)

Pour supprimer tous vos problèmes de :

- Douleurs diverses
- Stress
- Poids
- Tabac ...



07.62.67.25.90

MEDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE

Tel : 07.62.67.25.90

Sur RDV
en cabinet *ou se déplacer*

Sylviane BLANC - 28 ans d'expérience
Diplômée de l'Université Européenne de MTC
28 ans d'expérience

La Motte d'Aigues
Quartier l'Arcade
09.67.01.08.68
L_atelier.coiffure@outlook.com
du mardi au samedi de 9h00 à 19h00 NON-STOP

ANOUCHKA COUTURE

RETOUCHES - CONFECTION
TAPISSERIE EN MEUBLES
REPASSAGE
(... PRIX IMBATTABLES ...)

RUE RÉGIS AMBROIS
84240 LA MOTTE D'AIGUES
TEL: 04 90 77 72 97 / 06 03 62 56 57
MAIL - DESANTI.OLENA@LAPOSTE.NET

MEDECINE CHINOISE:

Acupuncture, Ventouses,
Massages, Diététique adaptée,
Huiles essentielles.

TRAITEMENTS NATURELS

SUR RENDEZ-VOUS:
PLACE DU TEMPLE
84240 LA MOTTE D'AIGUES
06.27.63.03.17
sante.vlmayang@yahoo.com

CABINET MEDICAL



**Le Dr JEAN française
le Dr CASANOVA Isabelle
vous présentent leur collaboratrice
Dr Anne laure MICAËLLI**

Nouveaux horaires de consultation

Dr JEAN: mardi am,

mercredi et jeudi pm

DR CASANOVA : lundi mardi pm

mercredi jeudi et vendredi am

DR MICAËLLI : lundi am et vendredi pm

A partir de mi septembre 2018

Adresse Quartier l'Arcade

84240 La Motte d'Aigues

Secrétariat pour les prises de RDV de 8
H a 20 H

Tel : **04 32 60 69 33**

**Urgence : 04 90 09 74 11 ou le 15
les we, JF, après 20h en semaine**